

## **Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques**

Session plénière du 26 juin 2020

Délibération 02-001 : Gestion de la crise sanitaire et mesures d'accompagnement :  
éducation, vie associative et culture

### **Intervention de Juliette Brocard**

*Conseillère départementale canton de Bayonne*

*Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président, chers collègues,

Le rapport de présentation de cette délibération cible bien les problématiques que cette crise sanitaire a révélée dans le domaine scolaire et culturel. Notre collectivité doit renforcer, adapter, initier des actions pour soutenir, accompagner et être aux côtés de celles et ceux qui subiront de plein fouet les conséquences de cette crise inédite. Le plan de gestion qui nous est présenté apporte des réponses intéressantes et innovantes mais nous souhaitons vous faire part de certaines de nos interrogations et vous suggérer une action.

Dans le domaine de l'éducation en particulier,

L'enseignement à distance pendant le confinement a été révélateur des inégalités criantes qui subsistent en matière d'égalité des chances, en fonction de l'accès au numérique des familles et aussi et surtout la possibilité d'accompagnement des parents ou les conditions de logement. Choisir de développer, de faciliter la classe virtuelle et d'équiper les familles qui en ont besoin est une bonne chose mais nous voudrions être assurés que cela se fasse en lien et sous le contrôle de l'éducation nationale seul compétente dans ce domaine.

Et puis le virtuel ne remplacera jamais le bénéfice d'une présence et d'une proximité dans l'accompagnement scolaire. Nous aurions aimé en parallèle, et nous vous en faisons la suggestion, que notre collectivité lance une initiative forte en direction du développement du soutien scolaire. Nous pourrions pour cela nous appuyer sur nos réseaux de centre sociaux et MVC, partenaires pour nos nombreuses actions de solidarités et qui ont déjà du savoir faire dans ce domaine. Nous pensons que la scolarisation et le soutien scolaire sont à considérer comme un service de première nécessité et qu'à ce titre il est important de pouvoir en temps de crise, assurer un service minimum et renforcé d'accompagnement réel, une présence physique auprès de nos jeunes collégiens en difficulté et en situation de décrochage scolaire.

Sur la vie associative et la création du fonds de dotation,

Nous avons bien compris le principe de l'incitation qui serait faite aux entreprises pour aider les associations les plus en difficulté. 1€ versé par une entreprise verra automatiquement se déclencher 1€ de la collectivité. C'est une bonne chose sur le principe et nous en serons les ambassadeurs dans nos cantons. Je m'interroge simplement sur la mise en œuvre de ce dispositif. Quelles seront les incitations pour les entreprises ? Ne risquent-elles pas de s'engager sur les associations considérées comme plus prestigieuses plutôt que vers celles

qui ne bénéficient pas de la même publicité et qui pourtant sont essentielles à la fois dans la lutte contre l'isolement, l'épanouissement personnel mais aussi dans l'apprentissage continu du « vivre ensemble »?

Quelles seront les garanties du bon fonctionnement de ce fonds et du bon fléchage des crédits ?

Je vous remercie.